



## **SNUipp Hors de France**

128 bd Blanqui 75013 Paris

Tel : 01 44 08 69 57

[hdf@snuipp.fr](mailto:hdf@snuipp.fr)

Paris, le 10 novembre 2011

Monsieur le Président du Conseil d'administration de l'AEFE  
Mesdames et messieurs les Sénateurs  
Madame la directrice de l'AEFE  
Monsieur le représentant du Ministère des affaires étrangères  
Monsieur le représentant du Ministère des finances  
Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves  
Mesdames et Messieurs les conseillers des Français de l'étranger  
Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil d'administration de l'AEFE

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le SNES et le SNUipp ont déposé, au Conseil d'administration du 11 mai dernier, un projet de revalorisation de l'avantage familial servi aux personnels résidents.

Selon l'article 4 du décret 2002-22, cet avantage est destiné à « prendre en compte les charges de famille des agents ». Ce projet, basé sur l'ensemble des prestations familiales servies en France, comporte l'introduction d'un forfait de 90€ équivalant au montant moyen du supplément familial de traitement.

Les modalités d'application de ce forfait seraient similaires à celles du forfait inclus dans l'avantage familial hors Espace économique européen.

Par ailleurs, le SNES et le SNUipp demandent la réévaluation du forfait actuel hors EEE.

Le nouvel avantage familial mensuel serait donc calculé sur la base des éléments suivants :

Espace économique européen : Frais de scolarités + Allocations familiales + 90€ (équivalent SFT)

Hors EEE : Frais de scolarité + 120€ (équivalent allocations familiales) + 90€ (équivalent SFT)

Le 11 mai, vous vous êtes engagé, monsieur le Président, à prendre en compte cette demande et à faire procéder à son évaluation chiffrée. A ce jour, aucune réponse ne nous est encore parvenue.

Les personnels résidents, dont l'avantage familial vient d'enregistrer de nouvelles réductions, sont dans l'attente de propositions concrètes.

Le SNES et le SNUipp demandent à l'ensemble des membres du Conseil d'administration de l'AEFE, que ce projet soit rapidement chiffré et soumis à délibération lors de la séance du 30 novembre prochain, conformément aux engagements pris.